

ve), il prétend qu'il tient à s'amuser tout à son aise parce qu'après la mort, il n'aura plus cette chance.

Le second voyageur se lève alors et me dit fort simplement au nez de l'autre :

— « Moi, j'ai mal fait. Je suis jeune; j'ai reçu des uns et des autres des conseils que j'ai eu le tort de suivre. Mais, je veux me mettre en règle et je rendrai sa femme à l'aveugle. Si je puis trouver à me marier d'ici le printemps prochain, je me joindrai aux catéchumènes aussitôt après. »

\* \* \*

Les trois types que je viens de mettre en scène vous donnent une idée de nos gens et du travail qui se fait chez eux sous l'influence de l'Évangile. Ils ont, certes, bien des difficultés à vaincre : tant d'habitudes à briser, de préjugés d'éducation païenne à changer, de craintes superstitieuses à surmonter, de mauvais exemples à fuir, de moqueries à essuyer, de sollicitations à repousser. Vous ne trouverez donc pas étonnant que je vous demande une prière pour leur persévérance.

Jusqu'ici, ils ont donné pleine satisfaction. Ils s'encouragent par la pensée qu'ils seront bientôt admis au baptême; ils le désirent vivement, car le souvenir de leurs fautes passées est pour eux une source de cuisants remords. Ils se réjouissent aussi de penser qu'une fois chrétiens, ils porteront l'image du Sacré Cœur et l'auront toujours sous les yeux, dans leurs tentes en peaux de phoques. De tous les enseignements du catéchisme, c'est le chapitre du Sacré Cœur qu'ils comprennent le mieux et qui les touche davantage. Ils ne se lassent pas de m'entendre prêcher sur cette dévotion. Une fois admis à la sainte table, ils auront certainement à cœur de célébrer avec une piété touchante les premiers vendredis du mois. C'est pour moi une immense consolation et un sujet d'inébranlables espérances de voir que ces gens vont à Dieu par le Sacré Cœur. Quelle voie plus excellentes pourraient-ils suivre pour aller à la vie !

## LA LIBERTÉ RELIGIEUSE EN RUSSIE

Le nouvel ambassadeur russe auprès du Saint-Siège, M. Lissokovsky, a communiqué au Cardinal Secrétaire d'État, le texte de la nouvelle loi russe concernant l'Église catholique en Russie. Pleine liberté est accordée à l'Église pour l'exercice de la juridiction ecclésiastique et les affaires telles que l'érection et la division des diocèses, la nomination des évêques, des chapitres, des curés, des professeurs dans les séminaires et la construction des églises. Seule la